

# **COMPTE-RENDU**

## **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le dix octobre le conseil municipal d'AUZITS s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Benoît OLIVIÉ, Maire.

Date de la convocation : 28 septembre 2023

**Présents :** ALCOUFFE Christophe, BONAFÉ Brigitte, CASANOVA Adeline, LOTTIN Cyprien, OLIVIÉ Benoît, PORTIÉ Serge, ROZIÈRES Nathalie, RUFIE Bertin, SANCHEZ Nadine, TEULIER Sylvain, VIDAL Sylvie

**A donné pouvoir :** DEBAECKER Louise à BONAFÉ Brigitte

**Secrétaire de séance :** TEULIER Sylvain

Le compte-rendu de la séance en date du 10 août 2023 est approuvé à 12 voix Pour.

### **DELIBERATIONS**

#### **1/ Convention de mise à disposition de service**

Deux conventions sont à établir pour la mise à disposition de services des agents techniques à la fois de la commune vers la Communauté de Communes de Rignac (CCPR) et de la CCPR vers la commune. Ces conventions fixent les modalités de mises à dispositions d'un point de vue juridique, financier et humain. Monsieur le Maire signera les conventions.

*La délibération est approuvée à 12 voix pour.*

#### **2/ Gestion de l'actif : régularisation des amortissements au compte 28...**

Une régularisation des comptes 28 liée aux amortissements doit se faire. Cette délibération autorise le comptable à apporter ces modifications.

**La délibération est approuvée à 12 voix Pour.**

#### **3/ Mise à jour du règlement du service d'assainissement collectif.**

Initialement, le règlement d'assainissement collectif a été mis en place par délibération en date du 19 novembre 2009.

Au vu des évolutions techniques et de la rénovation de la STEP d'Auzits, il s'avère nécessaire de mettre à jour ce règlement.

Comme décidé lors du conseil municipal du 24 mars 2023, la nouvelle version a été mise à disposition du public pour une consultation durant trois mois.

Aucune remarque n'ayant été exprimée sur le registre, le règlement du service d'assainissement collectif est applicable au 5 octobre 2023.

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

#### **4/ Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) et Participation aux Frais de Branchement (PFB)**

La version actualisée du règlement d'assainissement collectif votée précédemment institue la PFAC et la PFB :

La PFAC remplace la participation pour raccordement à l'égout depuis la loi de finance n°2012-234, elle vise à financer le collecteur principal du réseau. Cette participation est en fait un forfait qui tient compte de l'économie réalisée par l'utilisateur du fait de la présence du réseau public, qui le dispense de mettre en place un dispositif d'assainissement autonome, ou une mise aux normes d'un tel dispositif.

La PFB qui est la participation aux frais de branchements est définie par l'article L1331-2 du code de la santé publique. La PFB permet à la Commune de se faire rembourser par les propriétaires désirant se raccorder tout ou partie des dépenses engagées pour construire l'antenne nécessaire à ce nouveau raccordement.

Les dispositions adoptées sont les suivantes :

- PFAC : maintien des tarifs existants institués par délibération du 17 juillet 2015
  - pour une maison à construire ou un bâtiment vacant à réhabiliter : 3500 €
  - pour une maison non vacante et existante avant la construction du réseau public : 1750 €
- PFB : montant à fixer par délibération au cas par cas.  
Au global, la somme PFAC + PFB ne peut excéder 6400 €.

***La délibération est approuvée à 11 voix Pour et 1 Abstention***

#### **5/ Plan de financement aménagement Place de Rulhe**

Les travaux d'aménagement de la place de Rulhe se feront en deux temps : fin 2023 la place, et en 2025 (après l'enfouissement réseaux) la traverse de la rue des Gueules Noires par la RD 53. Après avoir fait un point sur le futur chantier, le plan de financement est présenté. La tranche 1 s'élève à un montant total de 173 122,84 € HT.

***La délibération est approuvée à 11 voix Pour et 1 voix contre.***

#### **6/ Acquisition matériel du commerce multiservices**

L'ancienne gérante du commerce propose la vente d'équipements et ustensiles achetés par ses soins pour le fonctionnement du multiservices. Une liste servant d'inventaire a été établie.

Après discussion, l'ensemble des élus accepte l'acquisition d'une partie de ces matériels pour un montant total de 986 € TTC.

Il est précisé qu'un élu ne participe ni au débat ni au vote.

***La délibération est approuvée à 10 voix pour et 1 voix contre.***

## **SUJET ABORDÉS**

### **- PLUI**

Le projet PLUI est un travail de longue haleine qui s'effectue suivant une procédure précise et réglementaire et qui demande une grande implication de la part des élus de la CCPR. Cela implique une disponibilité pour les participations aux réunions. Monsieur le Maire énonce les dates de réunions à prévoir et fait un résumé des réunions passées.

### **- Avancement consultation rénovation salle des fêtes du Plateau d'Hymes**

M. Bertin Rufié fait un point sur les consultations des entreprises des différents lots portant sur la rénovation de la salle des fêtes du Plateau d'Hymes. Trois devis sont demandés par lot : Lot 1 maçonnerie, Lot 2 charpente couverture, Lot 3 Menuiserie alu, Lot 4 Placo isolation, Lot 5 Electricité, Lot 6 Plomberie carrelage.

La remise des devis est demandée pour le 12 octobre 2023.

### **- Point sur la DSP multiservices**

La gestionnaire ne souhaitant pas poursuivre son activité au-delà du 30 juin, terme contractuel, un appel à candidatures avait été lancé le 20 mars 2023.

Aucune réponse n'est parvenue en mairie.

Par conséquent comme le stipule le code de la commande publique, la municipalité peut choisir librement son délégataire sans formalités particulières.

Une personne porte un intérêt certain pour reprendre le commerce avec des conditions précises pour réussir au mieux. Des échanges se sont noués entre les élus et ce candidat. La réponse détaillée et formelle de ce dernier est en attente. Au vu de laquelle le conseil municipal statuera.

La nécessité de maintenir ce commerce en activité ne fait aucun doute pour les élus, et il y a sans doute des évolutions à mettre en œuvre pour favoriser sa viabilité. Aussi pour tenter de cerner les attentes des habitants, un questionnaire a été distribué sur l'ensemble de la commune.

A la suite du dépouillement – 75 retours – il en ressort que 80 % des personnes ayant répondu est favorable à la réouverture du commerce multiservices, plutôt le week-end pour s'y restaurer et pour y faire quelques achats : ces éléments pourront inspirer utilement le futur délégataire.

L'équipe municipale remercie les administrés d'avoir répondu à ce questionnaire et est plutôt satisfaite du nombre de retours.

### **- Projet de raccordement au réseau d'assainissement collectif**

Une extension du réseau est envisagée à Rulhe. Ce raccordement nécessiterait l'établissement d'une convention de passage pour une traversée de parcelles privées.

### **- Rur@linette, France services**

La convention avec France Services s'achève fin 2023. Pour son renouvellement, des discussions doivent être menées afin de préciser les conditions pratiques, en particulier la fréquence et le coût pour la commune.

## **INFORMATIONS AUX ELUS**

### **- CCAS**

Mme Brigitte Bonafé rappelle le spectacle de Gérard Grimal le 19 octobre ainsi que le goûter des plus de 70 ans le 21 novembre 2023.

- Assemblée Générale APE

M. Benoît OLIVIE fait une synthèse de l'assemblée générale de l'APE qui a eu lieu le 29 septembre

- Dates à retenir :

14 octobre : Jour de la Nuit

19 octobre : spectacle Grimal

28 octobre : Journée citoyenne

**QUESTIONS DIVERSES**

Néant

*La séance est levée à 22heures*